

RAPPORT D'ACTIVITE

Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe

2013



LE Sy.MEG

LE SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DE LA GUADELOUPE

Notre réseau en toute confiance!



SOMMAIRE



L'EXERCICE DES COMPETENCES

PAGE 5

Les demandes d'extensions

PAGE 6

Les travaux d'électrification rurale

L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX AÉRIENS

PAGE 9

Les réalisations de l'année 2013

PAGE 10

Vues et perspectives

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

PAGE 12

Résultats de l'audit sur l'éclairage public

PAGE 13

La rénovation du parc éclairage public

Les communes de moins de 2 000 habitants

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

PAGE 14

La répartition des effectifs

PAGE 15

Formations et concours / L'action sociale

LE COMITÉ SYNDICAL ET LES COMMISSIONS

PAGE 16

Les réunions du comité et du bureau syndical

Les réunions des commissions sectorielles

LES FINANCES

PAGE 17

Le compte administratif

Les dépenses

PAGE 18

Les recettes

La dette pour l'emprunt

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

PAGE 19

Les inaugurations de chantiers

PAGE 20

L'inauguration du nouveau siège du Sy.MEG

PAGE 21

Les publications

EDITO



Chers Membres, Chers Partenaires,

Le rapport annuel d'activité est un document d'information sur l'organisation du Syndicat, les moyens techniques, administratifs, économiques et financiers mis en œuvre pour assurer la qualité du service public, par le développement et l'e

xploitation du niveau de distribution d'électricité et la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, sur le territoire des communes membres du Sy.MEG.

Aussi, Mesdames et Messieurs les Maires, Madame la Présidente de la Communauté des Communes de Marie-Galante, c'est avec un réel plaisir et une grande satisfaction que je vous adresse ce RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013, en vous rappelant, qu'il y a à peine 7 ans, un groupe formé d'élus bien intentionnés, acceptaient de mettre en commun leurs énergies pour donner d'abord naissance au SIEG, puis plus récemment au Sy.MEG.

Nous avons tous l'intime conviction qu'il importait d'offrir aux usagers de l'électricité un service conforme à leurs desideratas et une prestation à hauteur de nos ambitions.

C'est ainsi que l'année 2013, qui vient de s'écouler, s'est caractérisée principalement par :

- Le plein exercice de nos compétences, que ce soit :
 - Dans le domaine de l'enfouissement coordonné des réseaux aériens ;
 - Dans le diagnostic relatif aux résultats de l'audit réalisé sur l'éclairage public ;
 - Dans la rénovation du parc d'éclairage public des communes.

- La gestion optimale de nos ressources humaines, ponctuée par :
 - Une multiplication du nombre de journées de formation ;
 - Une dynamique forte de promotion professionnelle
 - Une adhésion au CNAS pour les agents bénéficiant d'un contrat de plus de 6 mois ;
 - L'attribution d'une subvention substantielle au COS du personnel.

- La bonne santé de nos finances, caractérisée par :
 - Un compte administratif 2013 faisant apparaître un excédent comptable de plus de 5,2 millions d'euros, dont 82,81% ont permis de financer des chantiers d'extension et de renforcement du budget 2014.
 - Une politique volontariste de gestion de la dette, même si le contexte demeure difficile, compte tenu de l'insuffisance des ressources relatives aux transferts de compétences attribués à la collectivité.

- Et enfin, des actions de communication fortes, marquées notamment par :
 - Des nombreuses inaugurations de chantiers ;
 - De l'inauguration, le 28 juin 2013 de notre nouveau siège, avec comme objectif principal, d'offrir aux usagers un service public encore plus performant et au personnel des conditions excellentes et agréables de travail.

En somme, l'année 2013 aura été marquée, par toute une série d'actions importantes, allant dans le sens de la réduction des consommations d'énergie, tout en sécurisant les installations, en améliorant la qualité du service public rendu et la performance énergétique du réseau.

C'est tout ce travail d'équipe, au service des usagers de l'électricité, que je vous laisse le soin de découvrir dans le présent RAPPORT D'ACTIVITE.

Bonne lecture donc !

Le Président du Sy.MEG

Albert ELATRÉ

L'EXERCICE DES COMPETENCES

Le service public de distribution de l'électricité

Né le 6 juin 2007, le Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe regroupe les 32 communes du département avec une particularité, la représentation des communes de Marie-Galante est assurée par la Communauté de Communes depuis 2008. Le Sy.MEG est propriétaire du réseau de distribution publique de l'électricité; Au titre de ses compétences obligatoires en matière de distribution publique d'électricité, le syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

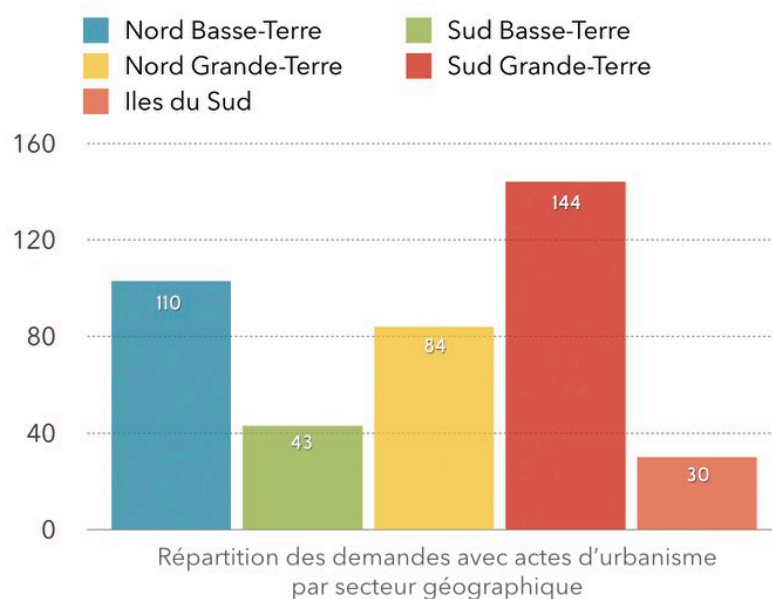
Le Sy.MEG négocie et conclue les contrats de concession et exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixé par le **cahier des charges de concession**.

Le Sy.MEG assure le contrôle des réseaux publics de distribution de l'électricité.

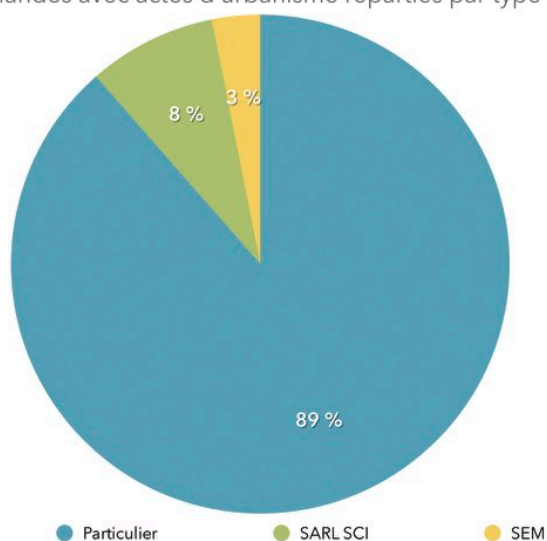
Compétence en qualité de maître d'ouvrage

Par arrêté préfectoral du 12 novembre 2008, le Sy.MEG assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension, d'enfouissement et d'amélioration des réseaux électriques.

Les demandes d'extensions



Demandes avec actes d'urbanisme réparties par type



L'EXERCICE DES COMPETENCES

Le réseau en 2013

Nombre d'usagers de
l'électricité en Guadeloupe
207 754

Le réseau haute tension (HTA)

2 017,769 km

Réseau souterrain

1 365, 610 km

Réseau aérien

652,159 km

Le réseau basse tension (BT)

3 794,938 km

Réseau souterrain

976,287 km

Réseau aérien

2 818,651 km

Pourcentage de réseau BT enfoui

25,7%

Nombre de Postes HTA / BT

2 500

Les renforcements de réseau

En 2013, les renforcements ont représenté 21,5% du montant global des travaux réalisés par le Sy.MEG soit **4 259 049,51 € TTC**. **73 renforcements** ont été réalisés sur l'année.

Pour exemple :

Travaux de renforcement au Moule Secteur Nord Grande-Terre

► Contexte

Le renforcement du réseau consiste à toute modification des ouvrages existants rendue nécessaire par l'accroissement de la demande d'électricité ou par l'amélioration de la qualité de service.

La création d'un poste PSSA par le Sy.MEG à la section **Saint-Nicolas** a permis de renforcer le réseau afin de l'adapter au développement des besoins des usagers.

► Données techniques

Début des travaux : 08 juillet 2013

Fin des travaux : 25 mars 2014

Entreprise en charge des travaux : XERIA

Nombre de clients concernés : 99

Montant total des travaux : 114 781,27 € HT



L'EXERCICE DES COMPETENCES

Les extensions de réseau

En 2013, les extensions ont représenté 55,5% du montant global des travaux réalisés par le Sy.MEG soit **10 981 286,37 € TTC.**

293 extensions ont été réalisées en 2013 contre 275 en 2012.

Exemples d'opérations d'extension :

Travaux d'extension à Petit-Canal Secteur Nord Grande-Terre

► Contexte

Le Sy.MEG a réalisé à la demande de la Ville de Petit-Canal les extensions de réseau dans les sections de Concretor et de Sainte-Geneviève.

Ce sont au total 826 mètres linéaires de réseau qui ont été créés dans le secteur.

Ces extensions sont l'occasion pour la commune de mener une politique d'habitat active sur ces 2 sections.

► Données techniques

Début des travaux : Novembre 2013

Fin des travaux : Juillet 2014

Entreprise en charge des travaux : MOULIN

Nombre de clients concernés : environ 10

Montant total des travaux : 36 339,7 € HT



Travaux d'extension à Trois-Rivières Secteur Sud Basse-Terre

► Contexte

Le Sy.MEG a réalisé les travaux d'alimentation électrique de l'école élémentaire **Litha Laumord Dorville** à Dugommier, Trois-Rivières.

La construction de l'école s'inscrit dans le «plan séisme Antilles» dont l'un des axes majeurs est la réduction de la vulnérabilité des établissements scolaires publics.

► Données techniques

Début des travaux : 17 juin 2013

Fin des travaux : 05 Juillet 2013

Entreprise en charge des travaux : GETELEC

Montant total des travaux : 33 475,25 € HT



L'EXERCICE DES COMPETENCES

La sécurisation du réseau

En 2013, les travaux de sécurisation ont représenté 2,6% du montant global des travaux réalisés par le Sy.MEG soit 513 556,19 € TTC.

5 chantiers de sécurisation ont été réalisés en 2013.

L'enfouissement du réseau

Les travaux d'enfouissement de réseau ont représenté 19,9% du montant global des travaux réalisés par le Sy.MEG soit 3 929 042,77 € TTC.

22 chantiers d'enfouissement ont été réalisés en 2013.

Travaux d'enfouissement à Saint-Louis de Marie-Galante

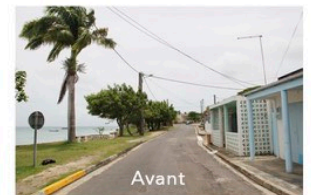
Secteur Iles du Sud

► Contexte

Dans le cadre du Schéma directeur d'enfouissement coordonné des réseaux aériens, le chantier sur la commune de Saint-Louis s'est déroulé entre 2012 et 2013.

► Données techniques

Début des travaux : Octobre 2012
Fin des travaux : Mai 2013
Entreprise en charge des travaux : FORCLUM
Nombre de clients concernés : environ 40
Montant total des travaux : 289 000 € HT



Travaux d'enfouissement à Vieux-Habitants

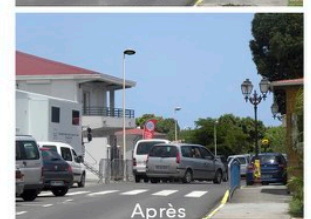
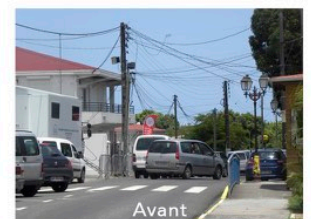
Secteur Sud Basse-Terre

► Contexte

Le bourg de la commune de Vieux-Habitants à également fait l'objet de travaux d'enfouissement dans le cadre du Schéma directeur d'enfouissement coordonné des réseaux aériens

► Données techniques

Début des travaux : Mai 2013
Fin des travaux : Février 2014
Entreprise en charge des travaux : GRC
Nombre de clients concernés : 36
Montant total des travaux : 245 121 € HT



L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RESEAUX AERIENS

Réalisations de l'année 2013

En 2013, les travaux d'enfouissement menés par le Sy.MEG ont démarré sur les 5 nouvelles communes qui se sont portées volontaires.

Ces travaux s'inscrivent dans un programme d'aménagement plus global, en collaboration avec les communes.

L'action concertée des différents intervenants sur les chantiers permettra un aménagement final complet (rénovation des trottoirs, de l'éclairage public, dépose des réseaux aériens).



Petit-Bourg
260 ml - Rue Schoelcher RD33



Port-Louis
120 ml - Rue Gambetta
100 ml - Rue Schoelcher



Vieux-Fort
450 ml - Rue Sylvain Janoé RD6



Vieux-Habitants
350 ml - Avenue Félix Eboué RN2



Trois-Rivières
320 ml - Rue Lovelace
80 ml - Impasse Père Labat
40 ml - Rue Georges Siarras

5 communes volontaires en 2013

Goyave - Trois-Rivières -
Vieux-Fort - Vieux-Habitants -
Capesterre de Marie-Galante

Finalisation des chantiers
débutés en 2012 pour
Petit-Bourg et Port-Louis



Capesterre Marie-Galante
160 ml - Rue du Cimetière RN9
290 ml - Rue Presbytère RD203



Goyave
450 ml - Rue de la Liberté RD33

L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RESEAUX AERIENS

Vues et perspectives

En décembre 2013, les remises d'ouvrages et demandes de mise en service des nouveaux réseaux souterrains créés, pour les chantiers initiés en 2012, ont été déposées auprès des services d'EDF-SEI.

Vieux-Habitants



Le SDECRA s'accompagne indéniablement de perspectives en matière d'amélioration de la sécurité et des impacts visuels.

En effet l'enfouissement coordonné des réseaux aériens, facteur de sécurité et d'esthétisme, constitue une démarche prioritaire pour le Sy.MEG. L'objectif principal étant bien entendu d'améliorer l'attractivité de l'ensemble des Communes membres du syndicat.

La mise en œuvre des différents postes d'intervention doit suivre plusieurs étapes :

1° La réalisation des **tranchées** visant à accueillir les câbles souterrains.

2° Une fois **équipée**, ces tranchées sont **rebouchées** dans les règles de l'art par les entreprises de travaux missionnées par le Sy.MEG.

3° La pose des coffrets positionnés en limite de propriété (au sein de l'espace public). L'équipement des coffrets à l'aide de **compteurs « nouvelle génération »** étant réalisé par les services d'EDF.

Goyave



L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RESEAUX AERIENS

Vues et perspectives

Vieux-Fort



Ce n'est qu'après la mise en service du nouveau réseau souterrain, que l'alimentation basse tension aérienne peut être définitivement supprimée.

Trois-Rivières



Capesterre - Marie-Galante



L'ECLAIRAGE PUBLIC

La réglementation

Les lampes énergivores dites MBF seront retirées du marché à partir d'**Avril 2015**.

24 951 lampes MBF ont été recensées pendant l'audit.

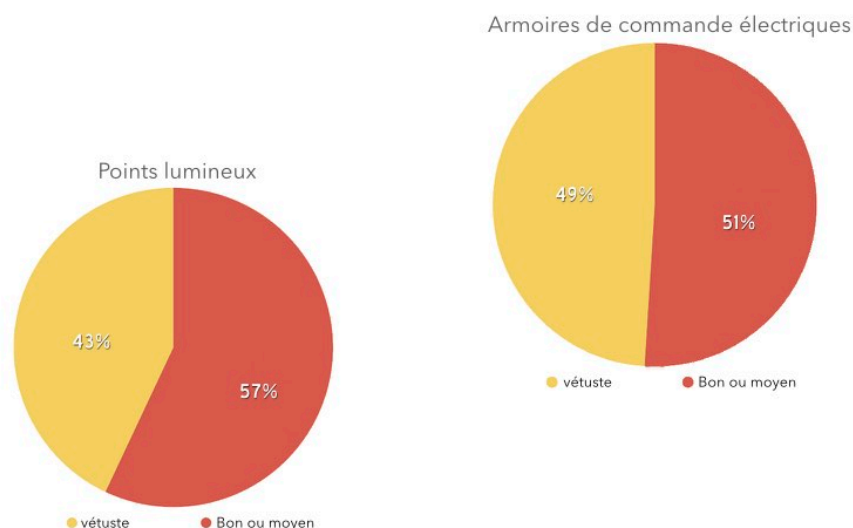
Arrêté du 25 Janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels : L'éclairage de ces bâtiments devra être conçu de façon à limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.

La **directive 2005/32/CE** incite les fabricants et / ou importateurs à proposer des produits pour réduire leur impact sur l'environnement : Le halo lumineux créé par l'éclairage public vient générer une ambiance lumineuse nocturne. Afin d'éviter ce type de paysage, la réglementation limite l'ULOR des luminaires à moins de 3%.

Ces aspects sont de plus en plus suivis notamment par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN).

Résultats de l'audit sur l'éclairage public

Suite à la réalisation des audits sur l'éclairage public sur la quasi totalité des communes du département, chaque commune concernée par l'audit possède aujourd'hui, son propre diagnostic. Des données essentielles telles que l'état des armoires de commandes, l'état des points lumineux ou encore l'évaluation du coût de la rénovation ont été présentées.



- ▶ Un fort potentiel de **vétusté** des installations
- ▶ Des installations **non-conformes aux normes de sécurité**
- ▶ Adaptation des puissances souscrites. Les puissances souscrites avant rénovation sont anormalement éloignées de la puissance installée.
La rénovation du parc va aussi contribuer à la **réduction de la puissance à souscrire**.
- ▶ Un usage des **horloges analogiques** très répandu

L'ECLAIRAGE PUBLIC

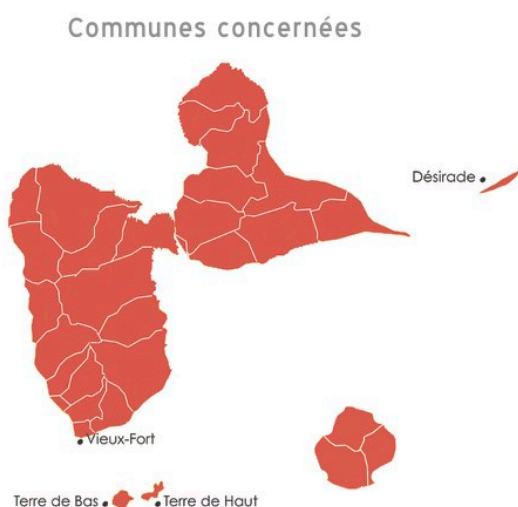
L'éclairage public représente 60% des consommations d'électricité d'une commune. C'est aussi la première source de nuisances lumineuses du fait d'équipements obsolètes (luminaires de type boule ...). Il est aujourd'hui possible d'estimer et de mesurer le potentiel de réduction de ces consommations.

La rénovation du parc éclairage public des communes

- ▶ Mettre en sécurité les installations
- ▶ Remplacer les armoires de commande obsolètes en intégrant dans les nouvelles armoires :
 - Une horloge astronomique
 - Un variateur de puissance ou un moyen de programmer les gradations du flux lumineux
- ▶ Mettre en place la maintenance curative et préventive des installations.
- ▶ Remplacer les supports vétustes
- ▶ Supprimer les lanternes énergivores. Réduire la consommation des luminaires et optimiser leur efficacité énergétique. Poser des variateurs de tension.
- ▶ Engager sur la performance énergétique du réseau d'éclairage public les entreprises en charge des travaux.

Les communes de moins de 2 000 habitants

Une subvention de l'ADEME et du FEDER a été obtenue à hauteur de 20% pour améliorer l'efficacité énergétique des installations : pose d'horloges astronomiques, variateurs de puissance, remplacement de lampes énergivores.



Le marché de rénovation spécifique à ces 4 communes sera traité dans le cadre d'un marché global en cours de publication.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Nouveaux recrutements

En 2013, 4 agents ont rejoint le syndicat :

- Un agent de gestion comptable (mars),
- Un ingénieur énergies renouvelables et éclairage public (novembre),
- Un ingénieur enfouissement réseaux (décembre),
- Une chargée d'accueil (décembre).

Carrières

- 4 Nominations stagiaire dont deux suite à un concours :
 - 1 ingénieur,
 - 1 technicien principal de 2ème classe.
- 4 Titularisations,
- Mise en œuvre de la réforme de la catégorie B,
- 1 Nomination Directeur Général Adjoint,
- 20 Avancements d'échelon.

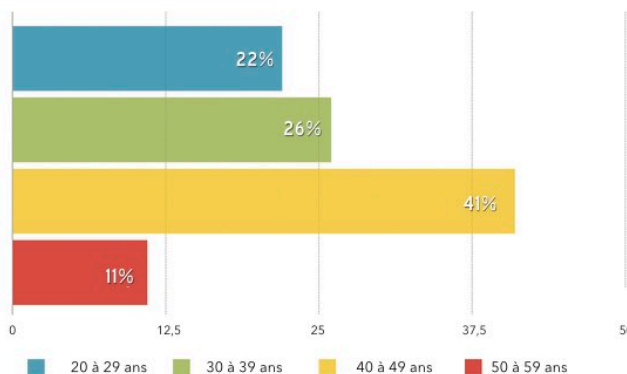
Visites médicales

En vertu des dispositions de l'article 48 de la loi du 19 février 2007 consacré à la l'hygiène, à la sécurité et à la Médecine préventive, les visites médicales biannuelles obligatoires ont été organisées entre avril et juin 2013 pour tous les agents.

La répartition des effectifs

Au 31 décembre 2013, le Sy.MEG comptait 27 agents.

Répartition des agents par tranche d'âge



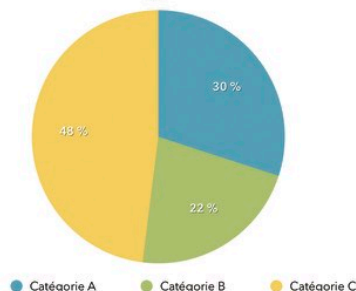
► Effectifs par qualité et par sexe

- 22 agents titulaires dont 13 femmes et 9 hommes
- 5 agents non titulaires dont 2 femmes et 3 hommes

► Effectifs par filières (titulaires et non titulaires)

Filière technique	Filière administrative
1 ingénieur principal	1 attaché principal
3 ingénieurs	3 attachés
4 techniciens principaux (2e classe)	1 rédacteur principal (1ère classe)
4 adjoints techniques (2e classe)	9 adjoints administratifs (2e classe)

► Répartition des catégories au 31 décembre 2013



LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Formation et concours

► En 2013, **39 995.00 euros** ont été consacrés à la formation et **6 157.88 euros** au titre de la cotisation obligatoire au CNFPT, permettant l'organisation et le financement de **165.5 jours formation** soit 6.12 jours par agent en moyenne (préparations aux concours hors temps de travail non comprises).



► Les différents types de formations

- Affaires juridiques et droit,
- Commande publique et marchés,
- Communication,
- Communications électroniques,
- Eclairage public,
- Electrification rurale et domaines associés,
- Energies renouvelables,
- Formations statutaires obligatoires (notamment formation d'intégration catégorie A (2), B (1) et C(3)),
- Management et gestion,
- Outils fondamentaux à l'exercice professionnel et développement personnel,
- Ressources humaines,
- Secrétariat général / accueil,

► Concours

Préparations aux concours financées en 2013 :

- Administrateur (IGPDE),
- Ingénieur (Alliance Conseil et CNFPT),
- Technicien (Alliance Conseil).

Au Sy.MEG, les agents sont imprégnés d'une dynamique de promotion professionnelle. C'est ainsi qu'en 2013 :

- 1 agent a été admissible au concours de technicien,
- 1 agent a été admissible au concours de rédacteur (hors préparation financée par le Sy.MEG).

Action sociale

► Depuis le **1er septembre 2013**, le Sy.MEG a choisi d'adhérer (pour les agents bénéficiant d'un contrat de plus de 6 mois) à un organisme d'action sociale, le **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**. Le CNAS est un organisme de portée nationale ayant une délégation en Guadeloupe qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Il offre un large panel de prestations que ce soit en matière d'accompagnement social, familial, professionnel etc. La pré-cotisation 2013 s'est élevée à **1 650.48 euros**.



► Le COS du Sy.MEG

Par délibération du 11 octobre 2013, le Sy.MEG a attribué une subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel du Sy.MEG.

Le montant de la subvention pour l'année « n » est égal à 1% de la masse salariale de la collectivité sur la base du compte administratif de l'année « n-1 ».

Le COS Sy.MEG (association Loi 1901) a pour objet :

- de maintenir et resserrer les liens du personnel du Sy.MEG,
- d'engager toutes actions sociales destinées à ses adhérents dans les domaines de la culture, du loisir, du sport ou de tous services à caractère social,
- de susciter et de soutenir toutes initiatives culturelles et sportives portées par ses adhérents.

L'adhésion des agents est libre.

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration et les membres bureau du COS Sy.MEG ont été élus et les démarches administratives de création lancées.

Le comité syndical et les commissions

Les réunions du comité et du bureau syndical

Comme toute collectivité territoriale, le Sy.MEG est administré par une assemblée délibérante appelée comité syndical et un bureau.

Le comité syndical s'est réuni à trois reprises durant l'année 2013

Chaque réunion du comité syndical est précédée d'une réunion du bureau syndical, chargé de préparer en amont les affaires qui seront présentées en comité syndical.

► Bureau Syndical du 15 février 2013 Comité Syndical du 6 mars 2013

Le premier comité syndical de l'année a été consacré au Débat d'Orientations Budgétaires pour la préparation du budget primitif de l'exercice 2013.

► Bureau Syndical le 18 mars 2013 Comité Syndical du 22 mars 2013

Le comité syndical du 22 mars 2013 a été décisif puisque l'ordre du jour comprenait les affaires suivantes :

- *Approbation du compte de gestion 2012,
- *Approbation du compte administratif 2012
- *Affectation du résultat 2012 et reprise au budget primitif de 2013
- *Vote du budget primitif de l'exercice 2013

► Bureau Syndical le 4 octobre 2013 Comité Syndical du 11 octobre 2013

Le dernier comité syndical de l'année a permis de voter la décision modificative n°1 et a également été consacré à l'attribution de différents marchés:

1. Attribution du marché de l'appel d'offres relatif à la réalisation d'études d'extensions et de renforcements de réseaux de distribution publique d'énergie électrique et

2. Attribution du marché de l'appel d'offres relatif aux travaux d'extensions, de renforcements et de dissimulation de réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'électrification de sites isolés

Les réunions des commissions sectorielles

Neuf commissions de travail se réunissent pour proposer et définir les actions de mise en œuvre de la politique du Sy.MEG. Ces structures d'échanges à caractère consultatif, participent à la vie du syndicat. Elles sont composées des délégués du Comité syndical. Les commissions sont les suivantes :

- Contrôle de la concession
- Electrification rurale et intégration des ouvrages dans l'environnement
- Gestion énergétique
- Finances
- Eclairage public et illuminations
- Communication
- Programmation et schéma directeur d'électrification
- Qualité

► Les commissions spécialisées

La Commission d'Appel d'Offres est chargée de l'ouverture des plis ainsi que de l'attribution des marchés aux entreprises dans le cadre des différentes procédures de marchés publics lancées par le Sy.MEG.

Elle est composée, en application des dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, du Président du Syndicat et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

La Commission Consultative des services publics locaux (CCSPL) est constituée conformément à l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, en vue d'émettre à titre consultatif, des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

LES FINANCES

Le compte administratif

Le compte administratif 2013 fait apparaître un excédent global de **4 656 645,51 €**.

	Fonctionnement	Investissement	Budget global
Recettes	12 340 892,34	19 526 002,35	31 866 894,69
Dépenses	7 040 377,80	18 100 622,53	25 141 000,33
Résultats	5 300 514,54	1 425 379,82	6 725 894,36
Résultat cumulé	9 743 045,39	- 5 086 399,88	4 656 645,51

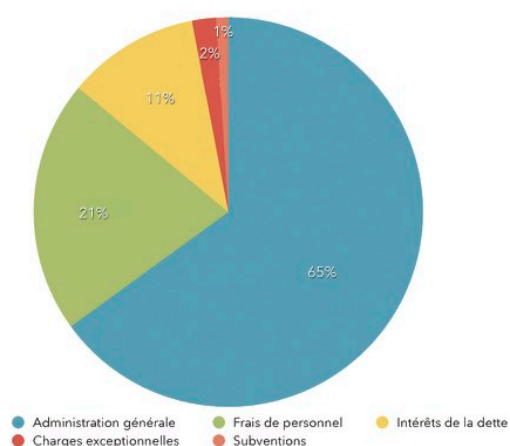
Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élève à **6 280 288 €** en 2013. Elles se sont donc accrues de 12,14% soit un niveau inférieur à 2012 (15,30%).

La collectivité a donc poursuivi ses efforts en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Leur part relative dans le budget global est de 28%.

Les subventions et les charges exceptionnelles ne représentent qu'une part très faible des dépenses de fonctionnement.

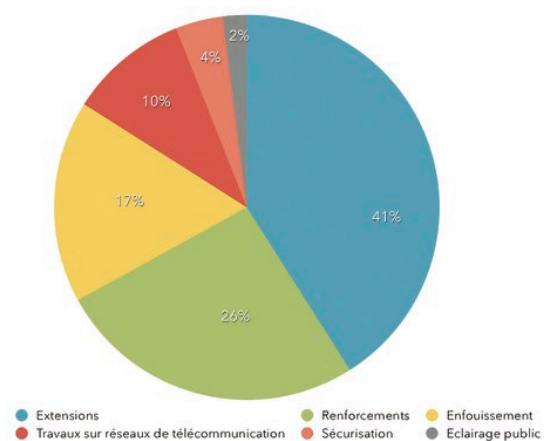


Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à **17 384 983 €** en 2013.

Les dépenses d'investissement du Sy.MEG sont essentiellement constituées par les travaux d'extensions (41%) et de renforcements (26%).

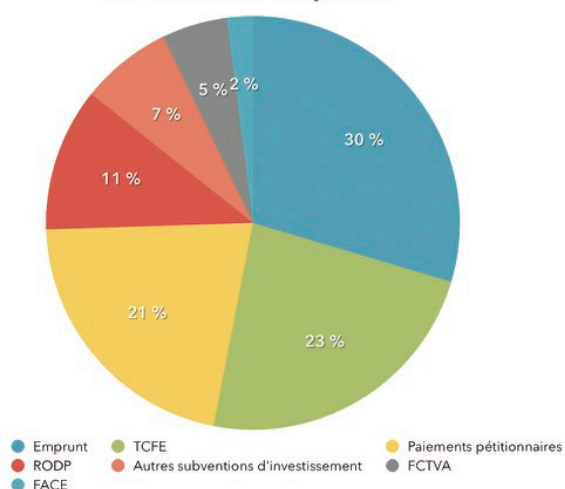
La particularité de l'année 2013 se traduit non seulement par la progression de la part des travaux d'enfouissement (17% en 2013 contre 6% en 2012), mais aussi par la fin des travaux d'aménagement du siège du syndicat.



LES FINANCES

Les recettes

Les ressources du syndicat



En 2013, les ressources réelles du syndicat se sont élevées à **27 264 867 €**.

L'emprunt contracté en 2013 représente 26 % des recettes totales (recettes de fonctionnement et d'investissement) et plus de 50% des recettes d'investissement. Il constitue donc le moyen de financement prépondérant. Il est suivi de près par la taxe sur l'électricité (23%) ainsi que les recettes relevant du paiement des pétitionnaires sur les devis de travaux de raccordement (21%).

L'augmentation de la rubrique « autres subventions d'investissement » s'explique par le recouvrement de dotations attribuées par l'Agence des 50 pas géométriques (convention en date du 29 novembre 2010).

Le passage du FACE en CAS FACE a eu pour conséquence un net recul dans le recouvrement de ces dotations en raison notamment de la disparition de l'avance de 90% de celles-ci.

Dette pour emprunt

Le syndicat mène une politique volontariste de gestion de sa dette. Mais, le contexte demeure difficile compte tenu de l'insuffisance des ressources relatives aux transferts de compétences attribuées à la collectivité.

En 2013, un emprunt de **8 millions d'euros** a été contracté.

Informations générales

Encours	20,13 M€
Nombre d'emprunts	4
Durée moyenne résiduelle	13 ans et 3 mois
Type de taux	Taux fixe

Périodicité

	Encours (Millions d'euros)	Pourcentage (%)	Nombre de prêts
Trimestrielle	4,48	22	2
Annuelle	15,65	78	2

Répartition par prêteur

Organisme prêteur	Capital Initial (Millions d'euros)	Capital restant dû (Millions d'euros)	Pourcentage (%)	Nombre de prêts
BDAF	5,5	4,48	26	2
Crédit Agricole	8	7,65	37	1
Caisse d'Epargne	8	8	37	1
	21,5	20,13	100	4

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Les inaugurations de chantiers

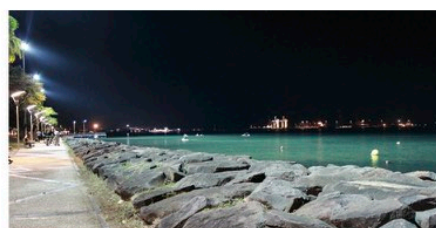
Les inaugurations de chantier se poursuivent en 2013. Ces opérations organisées par le Sy.MEG sont une occasion pour les Maires de présenter à leurs administrés les travaux effectués sur la commune en matière d'enfouissement ou encore d'éclairage public.

► Jeudi 31 janvier 2013 : inauguration des travaux de mise en lumière du plan d'eau de la base canoë kayak de Lauricisque.

La mise en lumière du plan d'eau de la base de canoë kayak de Lauricisque à Pointe-à-Pitre a été réalisée par le Sy.MEG dans le but de permettre la pratique nocturne d'activités sportives nautiques.

Ce projet garantit un éclairage uniforme sur toute la zone nautique où se pratique le canoë kayak.

Aujourd'hui, les sportifs ou amateurs de canoë kayak peuvent réaliser non seulement leurs entraînements en soirée, mais participer à des compétitions ou tout autre évènement nocturne.



La mise en lumière du plan d'eau avec des projecteurs s'étend sur une surface de 50mX300m.

Seuls des projecteurs puissants montés sur mâts pour le linéaire de la promenade sont capables de générer une lumière suffisante, un coefficient d'uniformité de 0.65 est nécessaire.

Les travaux ont fait l'objet d'un co-financement par le Sy.MEG et la Ville de Pointe-à-Pitre

► Vendredi 8 février 2013 : Inauguration des travaux d'effacement des réseaux aériens à Ravine Sable

Le projet concerne le secteur de Ravine Sable à Anse-Bertrand sur une superficie de 6,5 ha, contenant 74 constructions et 61 logements pour une population de 101 habitants.

L'intérêt de ce projet est de faciliter les cheminements des piétons et de renforcer ainsi l'attrait touristique de ce boulevard, tout en valorisant la façade maritime (traitement paysager) par l'enfouissement des réseaux électriques existants.

Le projet a consisté à créer un poste de transformation HTA BT, en coupure d'artère de type 3I+P, en se raccordant sur le réseau HTA souterrain existant.

Les travaux ont fait l'objet d'un financement réparti entre le Sy.MEG, l'Agence des 50 pas géométriques, le Conseil Régional, EDF et Orange.

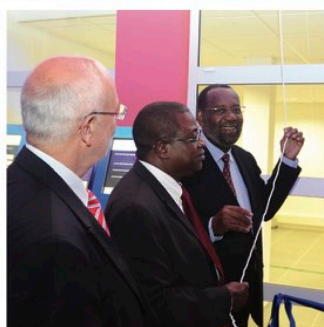
Le coût des travaux s'élève à 429 709,30 € HT



LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Inauguration du nouveau siège du Sy.MEG

Le vendredi 28 juin 2013 a été inauguré le nouveau siège du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, sis à l'impasse Guy Cornély Zac de Houelbourg à Jarry - Baie-Mahault. L'objectif : offrir aux usagers un service public encore plus performant.



crédits photos : BMV Photographie

En 2013, le Sy.MEG a emménagé dans ses nouveaux locaux, mieux adaptés aux exigences d'un service public de qualité. De plus, face au développement et à l'accroissement de ses activités et de ses compétences en matière d'électricité et d'éclairage public et de l'adaptation de ses effectifs, la construction d'un nouveau siège, pour la meilleure exécution de ses missions, s'est avérée indispensable. Plus fonctionnel, mieux dimensionné, cet outil moderne est destiné à répondre de manière encore plus efficace aux attentes du public et de ses partenaires.

Le nouveau bâtiment du Sy.MEG s'organise de la façon suivante :

- Au rez-de-chaussée : la zone d'accueil du public et les services techniques;
- Au premier étage : les services administratifs;
- Au deuxième et dernier niveau se trouve une grande salle de réunion et une cafétéria pouvant accueillir une cinquantaine de personnes (les salariés mais aussi le public).

Le bâtiment est accessible aux handicapés et équipé d'un ascenseur.

Au-delà de tous ces éléments, il a été conçu afin d'optimiser les économies d'énergie :

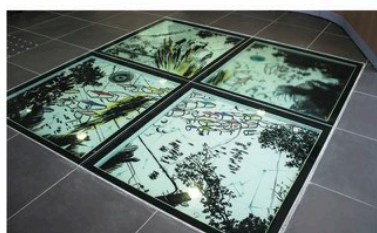
- La climatisation centralisée permet une meilleure gestion de l'énergie.
- Les murs et le plafond sont parfaitement isolés pour réduire la chaleur.
- Des brises-soleil en aluminium ont été mises en place pour accentuer l'effet d'ombre.
- Enfin, des films sont installés sur le vitrage également pour limiter l'effet de chaleur.

Mais la réduction de la consommation d'énergie passe aussi par les luminaires :

- Des lampes à basse consommation et des LED ;
- A cela s'ajoute un éclairage naturel de tous les bureaux situés sur la façade afin de profiter pleinement de la lumière du soleil.

Pour la première fois dans le département, une mise en lumière de la façade du bâtiment a été réalisée à partir de technologies innovantes, à très faible consommation d'énergie.

Par ailleurs, dans le cadre des **1% artistique** prévu par la loi lors de construction ou d'aménagement de bâtiment public, deux artistes ont été retenus pour leurs travaux autour du thème de l'électricité.



Des prises de vue réalisées sur les sites de production d'énergie électrique par l'artiste Hélène Valenzuela et des toiles exécutées par Liseron Monfils ont été présentées au public.

Aujourd'hui, fort de ce nouvel outil, le Sy.MEG entend poursuivre la politique mise en œuvre depuis sa création, en partenariat avec les communes, au profit de la population.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Publications

La communication en 2013, a été également marquée par l'édition de documents permettant aux usagers de mieux comprendre et de rester informés sur les actions menées par le Syndicat au cours de l'année.

► Nouveau bulletin d'information du Sy.MEG



En 2013, une nouvelle version du bulletin d'information est proposée aux communes ainsi qu'aux administrés.

L'objectif de ce nouveau support étant de faire le point sur l'actualité du syndicat sur les 6 derniers mois. Sont présentés, les travaux menés sur le territoire des communes membres ainsi que les événements organisés par le syndicat.

► Plaquettes d'information sur les travaux réalisés dans le cadre du schéma directeur d'enfouissement coordonné des réseaux aériens

En 2013, ce sont 5 communes qui ont fait l'objet de travaux d'enfouissement des réseaux aériens : Vieux-Fort, Vieux-Habitants, Capesterre de Marie-Galante, Goyave et Trois-Rivières.

Au lancement de ces travaux en 2012, le Sy.MEG a initié une démarche d'accompagnement des communes en matière d'information de leur population.

Dans ce cadre sont réalisées avant chaque chantier des plaquettes d'information faisant le point sur la nature des travaux, leur durée ainsi que toutes les informations nécessaires à la compréhension du chantier.

Cette plaquette est distribuée au cours de réunions organisées par la mairie auxquelles sont conviés les riverains et autres acteurs concernés.



► Supplément dans le France-Antilles pour présenter le schéma directeur d'enfouissement coordonné des réseaux aériens



Dans sa démarche d'information du grand public, le Sy.MEG a édité pour cette deuxième année de travaux, un supplément d'information joint au quotidien France-Antilles.

Ce support aura été l'occasion pour les maires ayant adhéré à cette démarche, d'une part, de faire partager aux autres maires leur point de vue en matière d'enfouissement des réseaux aériens et d'autre part de communiquer auprès de leurs administrés sur les travaux entrepris sur leur territoire.

Distribué à 25 000 exemplaires sur tout le département, le support a vocation à présenter les travaux déjà réalisés dans le cadre du Schéma Directeur d'enfouissement coordonné des réseaux aériens et d'annoncer les travaux prévus ou en cours en 2013.



LE Sy.MEG

LE SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE

Notre réjean en toute confiance!

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

Impasse Guy Cornely
Zac de Houelbourg
Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT

Tel : 05 90 81 38 22
Fax : 05 90 80 76 67

mail : administration@symeg.net

Pour plus d'informations

www.symeg.net



Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi : 7h30 - 12h30 13h30 - 16h30
Mercredi, Vendredi : 7h30 - 13h